

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de Saint Germain sur Ecole, légalement convoqué s'est réuni à huis clos et à la Maison du Village compte tenu de la crise sanitaire relative au covid19, sous la présidence de M. THOMAS Gérard, Maire

Etaient présents : Gérard THOMAS, Jean HELIE, Jean-Luc BODIN, Jean-Paul CULINAS, Claire LELEU, Cyrille BELJAMBE, Sébastien MARTEAU, Josefa BERNEVAL, Caroline MORET, Yvan PERIOT

Absent excusé : Sylvain NOYAU

Secrétaire de séance : Caroline MORET

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS PRECEDENTS

Les précédents comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE

M. le Maire expose à l'assemblée que les dispositions du Code Général des Collectivités Locales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Suit une discussion sur les différents points de l'article L2122-12. Les élus ne souhaitent pas se prononcer sur ce point aujourd'hui et demandent qu'il soit remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

BUDGET 2020

AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Monsieur le Maire explique que la précédente équipe a voté le compte administratif 2019 et approuvé le compte de gestion en tout point identique et qu'il convient donc d'affecter le résultat positif de la section de fonctionnement.

INVESTISSEMENT

Résultat 2018	+22 636.36 €	
Dépenses 2019	- 93 768.07 €	
Recettes 2019	+22 296.26 €	
Besoin de financement		- 48 835.45 €

FONCTIONNEMENT

Résultat 2018	+178 886.56 €
Dépenses 2019	- 197 033.38 €
Recettes 2019	+ 215 491.73 €
RESULAT A AFFECTER	+ 197 344.91 €

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents, l'affectation du résultat 2019 au budget 2020 comme suit :

R 1068 :	48 835.45 €
R 002 :	148 509.46 €

BUDGET 2020

Parole est donnée à M. Hélie pour la présentation du budget préparé en commission des finances.

Les dépenses et les recettes ont été estimées au plus juste et permettent de pouvoir prévoir des investissements tels que la poursuite des travaux engagés comme l'aménagement de l'aire de jeux et détente, la réalisation avec le concours financier de l'agglomération du Pays de Fontainebleau d'une canalisation de dérivation d'eaux pluviales, réalisation de trottoirs au niveau des nouvelles habitations de la rue de Dannemois, l'aménagement des abords de la Maison du Village, mais aussi la réorganisation intérieure de la mairie ...

M. le Maire remercie son 1^{er} Adjoint et soumet au vote les sujets suivants.

TAUX DES TAXES FONCIERES

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux de la taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, le produit en découlant permettant l'équilibre du budget.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents décide de reconduire les taux d'imposition comme suit :

Taxe foncier bâti :	20.63 %
Taxe foncier non bâti :	56.73 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les élus échangent sur la nécessité ou pas de subventionner des associations vu le contexte sanitaire qui a empêché toute manifestation depuis plusieurs mois.

Le conseil municipal, après délibération, vote à minima les subventions suivantes aux associations communales en attendant les bilans financiers et les besoins réels :

Ass des Amis de l'Ecole Fleury-St Germain	150.00 €
Ass des Anciens Combattants de Perthes et environs	150.00 €
Club Amitié de Perthes et environs	150.00 €
Sapeurs-Pompiers Perthes	150.00 €
Ass Sports Loisirs St Germain	150.00 €

BUDGET 2020

Celui-ci est équilibré tant en investissement qu'en fonctionnement et peut se résumer ainsi :

Le Conseil Départemental de Seine et Marne nous propose donc de renouveler la convention.

Le conseil municipal, après délibération,

Monsieur le Maire expose au conseil que la convention de mise à disposition de l'abri bus pour voyageurs situé rue de la Ferté Alais est à échéance.

Le Conseil Départemental de Seine et Marne nous propose donc de renouveler la convention.

Le conseil municipal, après délibération,

FONCTIONNEMENT :

Recettes :	343 201.46 €
dont R002 :	148 509.46 €
Dépenses :	343 201.46 €

INVESTISSEMENT :

Recettes :	170 201.32 €
dont R001 :	48 835.45 €
Dépenses :	170 201.32 €

Le Conseil municipal, après délibération, adopte à l'unanimité des membres présents le budget unique 2020.

CONVENTION POUR ABRI-VOYAGEURS

Monsieur le Maire expose au conseil que la convention de mise à disposition de l'abri bus pour voyageurs situé rue de la Ferté Alais est à échéance.

Le Conseil Départemental de Seine et Marne nous propose donc de renouveler la convention.

Le conseil municipal, après délibération,

autorise M. THOMAS Gérard, Maire de St Germain sur Ecole à signer avec le Conseil Départemental de Seine et Marne le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un abri bus de voyageurs.

DIVERS

- Les études concernant le projet des eaux ruissellement sont en phase terminale, les travaux devraient commencer à l'automne.
- Prévoir les dates des prochains conseils

Séance levée à 21 h 40

